

**DEPARTEMENT de L'AUBE
COMMUNE de LES RICEYS**

CONTRAT DE RÉSERVATION DES SALLES COMMUNALES

Entre Monsieur Jean-Claude MATHIS, Maire de la commune de LES RICEYS

Et M. _____
(nom, adresse et n° de téléphone)

DEMANDE DE RÉSERVATION de

La cuisine
La petite salle polyvalente
La grande salle polyvalente
La halle
La Salle Saint Vincent

Le(s) _____

Je joins à cet effet un chèque de :

100 € pour la caution, libellé à l'ordre du Trésor Public

200 € pour la caution, libellé à l'ordre du Trésor Public

1 exemplaire de la police d'assurance sera déposé lors de la prise des clés.

J'accepte les conditions du présent règlement et je renvoie 1 exemplaire du présent contrat avant le _____

ATTENTION

Toute modification au présent contrat doit être formulée par écrit au moins 15 jours avant la date effective de la location, sans quoi elle ne sera pas prise en compte et le montant initial vous sera facturé.

Lu et approuvé le
Signature

Merci de nous retourner 1 exemplaire de cet imprimé, dûment complété et signé.

CONVENTION DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LOCAUX

La location part du jour à 8 heures et se termine le lendemain matin à 8 heures.

Les locaux doivent être rendus débarrassés et balayés. Il est interdit de percer des trous pour accrocher des objets au mur.

Le locataire s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, et à les rendre vidés de tout matériel.

Le locataire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police sera déposée au secrétariat de la mairie lors de la remise des clés.

La Commune des RICEYS met à la disposition des Associations des RICEYS, les locaux gratuitement une fois par an. Par contre la caution et le nettoyage des locaux restent dus.

Une caution de **100 euros** pour la halle et la salle Saint Vincent ou de **200 euros** pour les salles polyvalentes, libellée à l'ordre du trésor public, est à verser lors de la signature du contrat. Cette caution sera restituée après utilisation des locaux et état des lieux, à la condition expresse que les locaux soient rendus vidés de tout matériel et qu'aucune dégradation n'ait été commise.

Il est précisé que la location de la grande salle ainsi que celle de la cuisine entraîne automatiquement la location de la petite salle située entre les deux.

Le prix de la location est à verser lors de la prise de possession des clés.

**Les salles polyvalentes disposant d'une alarme incendie,
il est interdit d'utiliser des fumigènes.**

Amande de 500,00 € si déclenchement

TARIFS 2019

| | | |
|-------------------------------|----------|----------|
| ❖ Cuisine | 90 € 00 | par jour |
| ❖ Petite Salle | 100 € 00 | par jour |
| ❖ Grande Salle | 240 € 00 | par jour |
| ❖ Halle | 130 € 00 | par jour |
| ❖ Salle Saint Vincent | 175 € 00 | par jour |
| ❖ Caution halle | 100 € 00 | |
| ❖ Caution salle Saint Vincent | 100 € 00 | |
| ❖ Caution salles polyvalente | 200 € 00 | |

❖ Nettoyage obligatoirement effectué par nos soins

| | |
|--------------------------|---------|
| ▪ Ensemble des locaux | 76 € 00 |
| ▪ Petite salle + Cuisine | 30 € 00 |
| ▪ Grande salle | 45 € 00 |
| ▪ Halle | 45 € 00 |
| • Salle St Vincent | 26 € 00 |